

Agrément Atout France IM029110034

Pèlerinage diocésain de Lourdes

du 11 au 17 septembre 2018

" Faites tout ce qu'il vous dira ! "

Bulletin d'inscription à envoyer à votre délégué des pèlerinages avant le 15 août

Nom (en majuscule) M.Mme. Mlle:..... Prénom.....

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :..... Commune :.....

Téléphone domicile :..... Portable :.....

N° Sécurité sociale : Adresse mail :

Carte d'identité N° : Date de validité :

Merci de joindre impérativement à ce bulletin une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (Pièce d'identité obligatoire en cas d'hospitalisation ou de rapatriement)

Renseignements obligatoires :

Nom et prénom de la personne à prévenir en cas d'urgence :.....

Adresse :

Téléphone :..... Portable :

Hébergement

Grand Hôtel d'Angleterre

J'opte pour une chambre individuelle OUI - NON

Je partage ma chambre avec :

Je m'occupe de mon hébergement : Mon adresse à Lourdes :.....

Transport : Prix 240 €

Je voyage par car Je voyage par mes propres moyens (50 €) (Mettre une croix)

Je fais un don de solidarité pour le pèlerinage :€

Règlement par chèque libellé : Service des pèlerinages – 29200 Brest

Conditions d'annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre et entraînera une pénalité de 50€.

En cas d'annulation quinze jours ou plus avant le départ, la somme de 50€ sera conservée par le Service des Pèlerinages pour frais de secrétariat. Toute annulation faite à moins de quinze jours avant le départ (sauf cas de force majeure : maladie, accident, décès, incendie, dégât des eaux obligeant la personne à rester sur place) ne pourra donner droit qu'à un remboursement partiel du prix total du pèlerinage à cause des frais engagés (hôtellerie, transport, assurances, livrets). Justificatif (certificat médical, décès...) à fournir impérativement au Service des Pèlerinages pour étude du remboursement.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret N° 94-190 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages. Ces conditions générales de vente sont à la disposition de notre clientèle sur simple demande Mme Dominique DELA VILLEON, directrice

Je confirme mon inscription au pèlerinage de Lourdes du 11 au 17 septembre 2018 et vous adresse en acompte un chèque correspondant au prix du transport.

Bulletin à adresser au Délégué des Pèlerinages :

J. Le Grand 382 rue Ty Pella 29250 SANTEC

Courriel : legrand.joseph@sfr.fr

Tél. : 02 98 29 71 53

Fait à le
Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "